

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juillet 2010

ACTION EXTÉRIEURE DE L'ÉTAT - (n° 2513)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 11

présenté par
M. Gaymard

ARTICLE 6

Supprimer la dernière phrase de l'alinéa 15.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement, qui doit se lire conjointement avec celui qui insère un nouvel alinéa après l'alinéa 15, vise à préciser les relations entre la nouvelle agence culturelle et le réseau culturel français à l'étranger.